



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Le 26 juin

Présents : 25

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 29

Procurations : 6

Convocation du Conseil
Municipal en date du
20 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELLA, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU.

Secrétaire de séance : Hélène BECKING

N° D_2025-06-26-18

Objet : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES – ANNEE 2024

Vu la présentation en commission en date du 19 juin 2025 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants qui disposent que le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour le tableau de classement des voies communales en y intégrant :

- la rétrocession de la rue Robert Schuman pour 250 mètres linéaires.

Considérant que le tableau de classement de la voirie communale, pour l'année 2024, se présente donc comme suit :

- voies communales : 28 170 mètres linéaires ;
- voies à caractères de rue : 60 412 mètres linéaires ;
- places : 45 413 m² ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'incorporer cette nouvelle voie dans le tableau de classement de la voirie communale 2024.

Landivisiau, le 26 juin 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE



ID : 029-212901052-20250703-20251800-DE



plan votre communauté



Commune de LANDIVISIAU

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA VOIRIE

Mise à jour 31/12/2024

Tableau n°	DESIGNATION	au 31/12/2023		au 31/12/2024	
		Quantité	Unité	Quantité	Unité
1	Voies	28 170,00	m	28 170,00	m
2	Rues	60 162,00	m	60 412,00	m
	TOTAL	88 332,00	m	88 582,00	m
3	Places	45 413,00	m ²	45 413,00	m ²



LANDIVISIAU

D.S.T.M.

Classement de la voirie Communale



VILLE DE
LANDIVISIAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 28/06/2024

ID : 029-212901052-20250703-20251800-DE

ID : 029-212901052-20240628-2024270615-DE

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 26

Le 27 juin

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
21.06.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVERA, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h45) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivé à 18h15), Frédéric BOURGET.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON

N° D_2024-06-27-15

Objet : ACQUISITION DE PARCELLES COMMUNAUTAIRES RUE ROBERT SCHUMAN

L'inventaire des voies communales intègre aujourd'hui par erreur deux parcelles qui appartiennent effectivement à la Communauté de communes du pays de Landivisiau. Il s'agit des parcelles cadastrées section BL n°11, d'une superficie de 162 m², et n°15, d'une superficie de 1 542 m² soit une surface totale de 1 704 m².

Afin de se mettre en conformité avec cet inventaire, et en accord avec la CCPL, il est proposé d'envisager l'acquisition des parcelles susvisées à la CCPL, à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BL n°11, d'une superficie de 162 m², et n°15, d'une superficie de 1 542 m² soit une surface totale de 1 704 m².



Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 27 juin 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 28/06/2024

ID : 029-212901052-20250703-20251800-DE

Publié le

ID : 029-212901052-20240628-2024270615-DE

Département :
FINISTERE

Commune :
LANDIVISIAU

Section : BL
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

centre des impôts foncier suivant :
SDIF de BREST
Pôle Topographique et Gestion Cadastre 1
square Marc Sangnier 29803
29803 Brest cedex 9
tél. 02 98 80 89 22 -fax
ptgc.finistere.brest@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

